

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

EPLEFPA du Pas-de-Calais
Route de Cambrai
62217 Tilloy les Mofflaines

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

EPLEFPA DU PAS-DE-CALAIS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT MARCHÉ	3
ARTICLE 2 : LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION	3
ARTICLE 3 : DURÉE DU PRESENT MARCHÉ	3
ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS.....	3
ARTICLE 5 : DÉLAIS D'INTERVENTION.....	4
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	5
LISTE DES EQUIPEMENTS REMIS AUX AGENTS SSIAP	5
DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR ASSURER LA SECURITE DES AGENTS SSIAP AFFECTES EN POSTE EN TRAVAIL ISOLE	6

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT MARCHÉ

Le présent marché concerne une prestation de surveillance de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

ARTICLE 2 : LIEUX D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation faisant l'objet du présent marché se déroulera à l'EPLEFPA du Pas de Calais, site de Tilloy les Mofflaines, Route de Cambrai, 62217 Tilloy les Mofflaines.

La prestation devra être assurée conformément à un calendrier mensuel transmis par le pouvoir adjudicateur au plus tard le 20 du mois précédent.

En principe, la prestation faisant l'objet du présent marché devra être réalisée en période scolaire (période dite habituelle) :

- Du lundi 17h30 au mardi 7h30
- Du mardi 17h30 au mercredi 7h30
- Du mercredi 17h30 au jeudi 7h30
- Du jeudi 17h30 au vendredi 7h30

Des prestations complémentaires pourraient être demandées pendant les autres nuits (mêmes horaires) de manière exceptionnelle (période dite exceptionnelle).

Les prestations peuvent ne pas être demandées à certains moments de l'année scolaire (ex. au mois de juin, si les effectifs accueillis sur le site sont moindres et permettent de ne pas accueillir d'internes au sein du bâtiment 9 (cf. article 4)).

ARTICLE 3 : DURÉE DU PRESENT MARCHÉ

Le présent marché est conclu du 1^{er} février 2019 au 30 juin 2020. Il pourra être prolongé à l'initiative du pouvoir adjudicateur par avenant d'un an, pour deux reconductions au maximum (30 juin 2022).

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

L'EPLEFPA du Pas de Calais site de Tilloy les Mofflaines est un ERP de 3^{ème} catégorie de type RNLX accueillant quotidiennement plus de 600 personnes dont environ 180 à l'internat. Les bâtiments ont été construits dans les années 1920, 1960, 1980 puis 2010 et sont en attente d'une restructuration lourde.

Certaines installations électriques et de lutte contre l'incendie sont vétustes ou incomplètes, d'où la préconisation expresse de la commission d'arrondissement de sécurité de disposer d'un SSIAP, si le bâtiment 9 est occupé la nuit.

Le site est protégé par un SSI de catégorie A et par plusieurs alarmes de types 4 et 5 reliées au SSI.

Les agents mis à disposition pour accomplir la mission prévue par le présent marché devront parler couramment le français, être formés aux règles de sécurité et disposer de la qualification SSIAP de niveau 1 minimum. Le titulaire du marché veillera à former ses personnels à l'utilisation du SSI du pouvoir adjudicateur.

Les personnes affectées à la mission devront notamment s'assurer du bon fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie, appliquer les consignes de sécurité arrêtées par le chef d'établissement qui sont affichées dans le local SSI, réaliser des rondes régulières dans le site et tenir une main courante.

Le titulaire du marché devra fournir à ses personnels l'ensemble des équipements nécessaires au bon déroulement de la mission et les lister dans le document joint.

Le titulaire du marché devra fournir au pouvoir adjudicateur un numéro d'astreinte joignable 24h/24 et proposer un dispositif pour assurer la sécurité de ses personnels affectés en travail isolé.

S'agissant d'un établissement scolaire accueillant des élèves, filles et garçons, mineurs et majeurs, le titulaire du marché devra garantir un niveau de probité maximum concernant ses agents. A ce titre, il veillera à réduire autant que faire ce peut le nombre d'intervenants sur le site, sans que le nombre mensuel ne puisse dépasser 5 intervenants.

Un local avec coin cuisine est mis à disposition des personnels du titulaire du marché.

Les personnels intervenant pour réaliser la mission faisant l'objet du présent marché disposeront de clés et de badges. Ils les prendront auprès de l'agent d'accueil au démarrage de leur mission et lui restitueront en fin de mission.

ARTICLE 5 : DÉLAIS D'INTERVENTION

Quelle que soit la défaillance constatée (absence du salarié, blessure...), le titulaire du marché s'engage à intervenir dans les délais les plus brefs et à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur, un personnel de remplacement au plus tard dans l'heure qui suit la constatation du manquement.

Dressé par :

Lu et approuvé

Le :

(signature)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

	Coût d'une prestation (en € HT)
<u>Période dite habituelle (la nuitée complète)</u>	
<u>Période dite exceptionnelle (la nuitée complète)</u>	
<u>Coût horaire supplémentaire</u>	

LISTE DES EQUIPEMENTS REMIS AUX AGENTS SSIAP

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Lycée Agro-environnemental d'ARRAS - Lycée de RADINGHEM - CFA - CFPPA
Route de Cambrai 62217 Tilloy les Mofflaines

Tél 03 21 60 73 00 – Fax 03 21 60 73 13 - E-mail : legta.arras@educagri.fr – Web : www.formationsnatures.fr

DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR ASSURER LA SECURITE DES AGENTS SSIAP
AFFECTES EN POSTE EN TRAVAIL ISOLE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Lycée Agro-environnemental d'ARRAS - Lycée de RADINGHEM - CFA - CFPPA
Route de Cambrai 62217 Tilloy les Mofflaines

Tél 03 21 60 73 00 – Fax 03 21 60 73 13 - E-mail : legta.arras@educagri.fr – Web : www.formationsnatures.fr